



Association pour l'amélioration
des transports du plateau de Saclay

Commentaires d'ATPS sur le plan d'amélioration des déplacements de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay

Ce document synthétise les commentaires des membres de l'Association pour l'amélioration des transports du plateau de Saclay sur le document intitulé «Déplacements, transports, logement - comment améliorer l'offre» (CAPS, 27.11.2008). Le document décrit une évolution à court et moyen termes des modes de déplacement du plateau. Il nous a été transmis dans le cadre du Conseil économique et social de la CAPS le 3 décembre 2008. ATPS a été informée de l'existence d'une version actualisée sans avoir pu en prendre connaissance directement.

ATPS se réjouit d'avoir pu consulter et discuter le document en cours de préparation. L'association suggère qu'un plan synthétique soit joint au document.

ATPS soutient la prise en compte des déplacements dans leur intégralité. Néanmoins, l'association souhaiterait que soit également évoquée la situation des piétons et des personnes à besoins spécifiques, notamment personnes âgées et en situation invalidante pour lesquelles le respect des textes en vigueur s'impose. Du fait de la spécificité du plateau, elle demande que les publics étudiants et lycéens soient plus fortement pris en compte.

Comme pour le plan « Blanc », ATPS demande un diagnostic complet de l'impact en termes de déplacements des aménagements du plateau. En particulier, elle s'interroge vivement sur la corrélation existant entre ce plan et les différentes versions des projets d'aménagement. Ce point important de gouvernance et les champs de compétence impliqués (CAPS, CG, STIF, OIN) doivent être clarifiés .

ATPS juge équilibrés les propositions faites. Néanmoins, elle s'étonne de l'absence d'un ordre de priorité entre les différentes propositions et de celle d'un phasage. Le chiffrage prévisionnel du projet (investissements et exploitation) doit être soumis à discussion publique dès à présent.

Concernant le réseau de transports en commun, ATPS continue de s'interroger sur la pertinence de l'axe est-ouest Massy-St-Quentin au regard d'un axe Massy-Moulon-Saclay-Versailles. La desserte du sud du plateau par l'axe est-ouest (91-06) doit être réaffirmée, plutôt que l'utilisation de la RD36 entre Polytechnique et Saclay.

La prolongation d'un des axes structurants jusqu'au RER C (Versailles-Chantiers ou Viroflay, plutôt que Jouy-en-Josas) doit être prioritaire, pour proposer un vrai rabattement vers les axes ferrés au nord du plateau. Concernant ces deux axes, priorité doit être donnée à l'augmentation de l'offre, y compris aux heures creuses, pendant les WE et vacances. Vu le manque de fiabilité des réseaux ferrés, la mise en place d'un cadencement resserré ou la consolidation de la régulation doivent être proposées en pointe. ATPS s'interroge sur la priorité « absolue » donnée à l'axe Massy - Aéroport d'Orly et demande communication des éléments démontrant le caractère

prioritaire de cette liaison sur le moyen terme.

Sans en remettre en cause les priorités, ATPS demande à ce que les propositions détaillées concernant la desserte locale soient travaillées avec les associations. En particulier, ATPS souhaite que la « hiérarchisation » proposée du réseau ne mène pas à des ruptures de charge supplémentaires (correspondances bus-bus) et que le maillage des zones denses soit consolidé.

ATPS apprécie positivement les propositions faites concernant le covoiturage et l'ébauche d'un système d'autopartage. ATPS souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'aménager les bus pour le transport des vélos. Pour l'autopartage et les vélos, ATPS insiste fortement sur la nécessité de prendre en compte plus fortement les publics étudiants et les problèmes de stationnement (parcs/box à vélos de capacité suffisante et sécurisés, parking relais), notamment à côté des gares.

ATPS souhaiterait qu'une proposition soit faite concernant un système de transport à la demande pour les personnes à besoins spécifiques.

ATPS apprécie positivement les propositions concernant la qualité de service (plan qualité transports avec les transporteurs) et insiste sur le besoin de clarifier la signalétique et les noms de ligne. L'utilisation de noms de scientifiques nous paraît contre-productive et complexe par rapport à l'emploi d'une lettre, d'un chiffre, d'une couleur, etc. Le territoire recevant de nombreux visiteurs étrangers, une signalétique au moins bilingue doit être mise en place. Un effort particulier devrait être fait pour l'information temps réel et l'équipement des points d'arrêt, notamment par l'ajout de distributeurs aux arrêts majeurs. La CAPS devrait également avoir un engagement fort de communication en situation perturbée.

ATPS apprécie positivement la demande d'une desserte plus fréquente de la gare RER B du Guichet. Néanmoins, ATPS s'étonne du fait que, même si cela sort largement de son champ de compétence, ce plan n'appelle pas à une modernisation du RER B et des lignes desservant le nord du plateau (RER C, Transilien, y compris les projets de Tangentielle sud), dans l'incapacité absolue d'absorber les flux prévus.

De même une refonte complète de la ligne 91-08 Les Ulis - Vélizy doit être proposée pour en augmenter l'utilité.

L'augmentation de la capacité des voies routières impliquera une augmentation importante du trafic. Nous renouvelons notre demande pour que la priorité absolue soit donnée aux modes de transports collectifs aux dépens de l'usage des véhicules individuels.

L'amélioration des carrefours doit inclure la situation des cyclistes et piétons.

Enfin, ATPS souhaite que les éléments du projet soient soumis à échanges publics de la manière la plus transparente possible avant que le processus de validation soit trop avancé.

En conclusion, ATPS soutient la poursuite de ce projet. L'association estime proportionnées et adaptées les propositions faites sous réserve de prise en compte des observations importantes contenues dans le présent document. L'association réserve sa position concernant la refonte des dessertes locales en attendant un complément d'information à ce sujet.

ATPS, le 24 janvier 2009,
<http://www.atpsaclay.fr/>